



Maison Familiale Rurale
La Jaroussaye - JANZE

RENTREE 2020
INSCRIPTIONS
Contactez-nous
07.71.92.52.14



LES METIERS DE L'AGRICULTURE

Bac Pro Conduite et Gestion de l'Entreprise Agricole

Par voie scolaire ou par apprentissage

Formations par alternance

Parcours adapté au projet du jeune

Interventions des professionnels

Activités pratique en atelier

Visites sur le terrain

MFR - La Jaroussaye - 41, rue du Bois Rouge - 35150 Janzé
02 99 47 04 52 - www.mfr-janze.fr



BAC PRO 3 ans

Conduite et Gestion d'une Entreprise Agricole

Support polyculture - élevage

Conditions d'entrée - Prérequis :

En seconde : être issu(e) d'une classe de 3^{ème} d'Enseignement général ou 3^{ème} professionnel.

En 1^{ère} Bac Pro : être issu(e) d'une Seconde, ou être titulaire d'un BEP ou d'un CAP. Ou être issu(e) d'une classe de première.



Thématique en Seconde :
Energies, environnement et territoire

Formation
Aux nouvelles technologies et Pilotage de drone loisir

Bac Pro CGEA : diplôme de niveau IV obtenu avec 50% en CCF et 50% en épreuves terminales.

Certification BEPA à la fin de la classe de Première CGEA.



Après le Bac Pro CGEA...

Poursuite d'études en BTS, CS ou vie active (Le Bac Pro est le minimum nécessaire pour bénéficier des aides à l'installation)



OBJECTIFS

Préparer le jeune à la responsabilité de chef d'exploitation agricole ou salarié :

- Concevoir le développement de l'entreprise.
- Prendre les décisions nécessaires au fonctionnement de l'entreprise.
- Mettre en œuvre les différentes activités constituant le système d'exploitation.
- Gérer les aspects sociaux et humains qui sont liés à l'exercice du métier.

ORGANISATION DE LA FORMATION

- Le Bac Pro CGEA se prépare sur 3 ans soit **1850 réparties sur les 3 années**
- Rythme de l'alternance :** 2 semaines en entreprise / 2 semaines à la MFR
- Deux statuts possibles : **Scolaire ou Apprentissage**

SECONDE Conduite d'Elevage et Cultures : 500 heures 15 sem./an à la MFR

Découvrir les réalités professionnelles. Acquérir les bases, la pratique, l'autonomie, et les connaissances techniques. Faciliter les apprentissages, l'organisation du travail, initier son projet professionnel. Il s'agit d'une 2^{nde} d'ouverture (parcours adapté au projet du jeune)

SECONDE CEC	
Scolaire	Apprenti
20 semaines de stage dont Stage hors région :	33 semaines en entreprise
1 semaine d'intégration au SPACE	

PREMIERE CGEA : 675 heures 18 à 20 semaines à la MFR

Préciser le projet professionnel. Approfondir ses connaissances dans une production et s'ouvrir à la diversité des pratiques

PREMIERE CGEA	
Scolaire	Apprenti
Stage principal : 12 semaines	28 semaines en entreprise
Stage à l'étranger : 4 semaines	
MAP diversification : 2 semaines	

TERMINALE CGEA : 675 heures 18 à 20 semaines à la MFR

Confirmer un choix d'orientation pour intégrer ensuite une formation répondant à un projet d'avenir personnalisé et/ou viser l'installation.

TERMINALE CGEA	
Scolaire	Apprenti
Stage examen : 14 semaines	28 semaines en entreprise
Stage projet : 2 semaines	

CONTENU

Enseignement général : 40%

Français – Mathématiques – Informatique – EPS – Histoire/Géo – Education Socio-culturelle – Anglais – Biologie-Ecologie – Sciences Economiques, sociales et de Gestion

Enseignement Professionnel : 40%

Contexte de l'acte de production - Conduite d'un processus de production (élevage laitier, cultures fourragères) – Agroécologie – Mise en œuvre des opérations techniques (zootechnie, agronomie, agroéquipement...) – MAP

Activités liées à l'alternance : 20%

- Réalisation de dossiers techniques à partir du vécu :** plans d'étude, fiches d'activité, rapports de stage
- Activités liées à l'alternance :** Visites d'exploitations organismes agricoles, salons agricoles, intervenants extérieurs...
- Séjour/stage à l'étranger :** Erasmus+ EUROPE

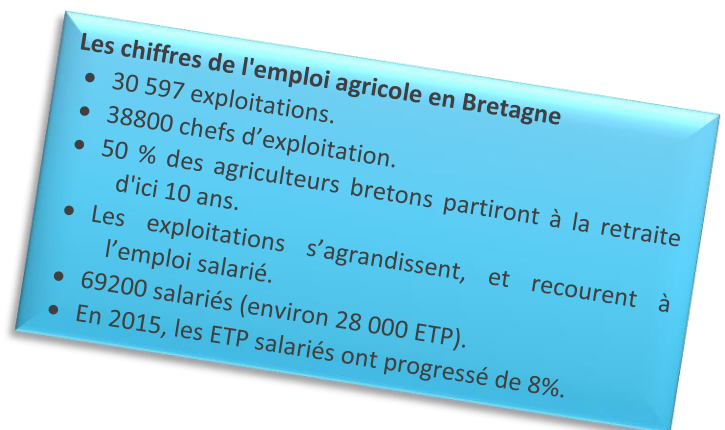
L'apprentissage, une voie d'excellence...

Futur apprenti : pourquoi choisir l'apprentissage ?

La Bretagne a besoin de recruter 1 450 actifs chaque année (la moitié pour s'installer, l'autre moitié pour travailler en salariat permanent).

Les entreprises agricoles ont besoin de compétences plus variées.

L'alliance école/entreprise est un facteur de réussite des formations en apprentissage. L'apprenti suit une formation tout en découvrant le monde du travail. Il s'engage dans l'entreprise à moyen terme, et cela peut se conclure par une embauche à la fin de la période de formation.



- Pour les jeunes de **15 à 29 ans révolus**
- Une **formation gratuite** à un métier
- CDD pouvant aller de 6 mois à trois ans, en fonction de la qualification préparée et du niveau de l'apprenti.
- Un **salaires garanti** qui progresse :

	Jusqu'à 17 ans	18/20 ans	21 ans et +
1^{ère} année Seconde Bac Pro / CAPa 1	27% 416€	43% 662€	53% 816€
2^{ème} année Première Bac Pro / CAPa 2	39% 601€	51% 786€	61% 939€
3^{ème} année Terminale Bac Pro	55% 847€	67% 1032€	78% 1201€

Montant du SMIC mensuel (brut) 1 539,42 euros au 01/01/2020

Autres avantages : Aides à l'hébergement, au transport et à la restauration, au permis...

Quelles sont les démarches ?

1. S'inscrire au CFA de la Maison Familiale Rurale de Janzé
2. Rechercher une entreprise d'accueil
 - Créer un CV qui donne envie à un recruteur de vous lire. Y indiquer la formation suivie, les expériences de stage et/ou professionnelle (lieu, vos tâches, vos compétences acquises), vos centres d'intérêts...
 - Lister des entreprises en fonction du projet professionnel : Adresse, tél, nom du responsable
 - Se présenter et poser sa candidature dans les entreprises
 - Recontacter les entreprises dans les 10 jours après votre passage

Parfois l'ordre de ces deux démarches est inversé.

3. Compléter et signer le contrat d'apprentissage en 3 exemplaires

À noter : pour pouvoir aboutir, ces démarches doivent être engagées **dès les mois de mars.**

Futur employeur : pourquoi embaucher un apprenti ?

L'apprentissage, c'est former un jeune à vos méthodes de travail, dans le cadre de la préparation d'un diplôme. Après une période de formation initiale de 6 mois à 3 ans, il pourra progressivement être autonome.

Prendre un apprenti, c'est aussi préparer l'avenir et particulièrement la transmission de votre entreprise.

Une seule aide Pour plus de simplicité

Depuis le 1^{er} janvier 2019, l'aide unique aux employeurs d'apprentis remplace l'aide TPE jeunes apprentis, la prime régionale à l'apprentissage pour les TPE, l'aide au recrutement d'un apprenti supplémentaire et le crédit d'impôts Apprentissage.

3 conditions à remplir pour en bénéficier



Être une entreprise de moins de 250 salariés



Recruter un apprenti préparant un diplôme ou un titre à finalité professionnelle de niveau CAP au BAC



Avoir conclu un contrat d'apprentissage depuis le 1^{er} Janvier 2019

Montants et versement de l'aide

Par année d'exécution

1^{ère} année

4125€

Maximum

2^{ème} année

2000€

Maximum

3^{ème} année

1200€

Maximum

= 6125€ pour un contrat de 2 ans

= 7325€ pour 3 ans

Le versement de l'aide est automatique à condition que l'employeur remplisse les démarches obligatoires : enregistrement du contrat et déclaration sociale nominative (DSN) de l'apprenti.

EXEMPLE : pour un apprenti de 16 ans qui prépare un Bac Pro dans une entreprise de moins de 11 salariés :

Estimation du coût pour l'employeur, déduction faite de l'aide unique et des exonérations de cotisations sociales

Année 1 : **73€ / mois**

Année 2 : **436€ / mois**

Année 3 : **935€ / mois**

Simulateur de calcul de rémunération et d'aides aux employeurs sur
www.alternance.emploi.gouv.fr